



**CSAD du 06/02/2023**  
**Département de l'Hérault**  
**Déclaration liminaire du SNALC**

Mesdames et Messieurs les membres du CSAD,

Pour le premier CSAD premier degré de mandat, le SNALC tient à réaffirmer son positionnement sur plusieurs thématiques qui seront abordés ce jour.

Commençons par la question des **fusions d'écoles** : une accélération de cette tendance se confirme cette année puisqu'il y en a 7 de programmées pour la rentrée 2023/2024 (il y en avait eu 4 en 2022-2023, 4 en 2021-2022, et seulement 2 en 2020-2021)!

Nous rappelons que dans le Bulletin officiel du 10 juillet 2003, on pouvait lire : « La fusion de deux écoles, et en particulier d'une école maternelle et d'une école élémentaire, ne doit pas conduire à créer un ensemble d'une taille trop élevée, notamment en zone d'éducation prioritaire, et ne doit pas avoir pour effet de remettre en cause la spécificité de l'école maternelle, ».

Pourtant, les fusions programmées dans notre département suscitent des inquiétudes légitimes au sein des équipes pédagogiques mais aussi des parents, tous ayant pu constater les effets néfastes de précédentes fusions : elles ont conduit à des fermetures de classes par effet de globalisation des effectifs, à remettre en question la spécificité des maternelles et à transformer les écoles en grosses structures déshumanisées et difficilement gérables.

Nous insisterons sur les fusions touchant des écoles maternelle : les collègues concernés ont pu constater une dégradation de la prise en compte des spécificités de la maternelle, dans les moyens alloués, les projets pédagogiques, l'utilisation des locaux, les horaires, les aménagements etc..., la spécificité des enfants pré-élémentaires n'est pas prise en considération comme elle le serait dans une école maternelle à part entière.

Enfin, concernant la direction, le SNALC reçoit nombre de retours où le directeur de la double structure ne peut être aussi efficace dans la gestion du relationnel avec les familles. L'augmentation de décharge lié aux fusions n'est pas suffisante pour absorber la masse de travail supplémentaire. Pour le SNALC, la fusion n'est autre qu'une technique de gestion et n'offre que des avantages comptables.

Abordons justement la question de la **direction d'école**. Une des conséquences de la loi Rilhac, combattue par le SNALC, est le changement des règles de recrutement et de formation pour les directeurs d'école. Pour être inscrit sur la liste d'aptitude, il faut justifier de trois années d'enseignement (ou avoir au moins un an d'exercice de la fonction) et surtout, avoir désormais suivi une formation. Si le SNALC n'est pas opposé au principe de formation, les modalités choisies par l'administration sont loin de nous convaincre. Dans notre département, cette formation aura lieu en partie sur le temps de vacances et le mercredi.

Pour l'administration, le gain est double : tout d'abord, la DSDEN fait des économies de remplacements sur temps scolaire, et elle s'assure dans le même temps d'adouber ses sujets les plus dociles... Tester la motivation des personnels est une chose, tester leur allégeance en est une autre.

Entre les missions qui s'accumulent, les responsabilités de plus en plus contraignantes et maintenant la formation hors temps scolaire, le SNALC doute fort que cette réglementation puisse créer des vocations pour la direction d'école.

Par ailleurs nous souhaitons pointer du doigt la situation dramatique des remplacements ou plutôt du **non remplacement des enseignants**. En effet, depuis plusieurs années déjà, et plus particulièrement ces deux dernières années, les collègues absents peinent à se faire remplacer. Nous craignons que la carte scolaire n'accentue davantage ce déficit. La création de postes de remplaçant en nombre suffisant nous paraît absolument nécessaire si nous voulons enseigner dans de bonnes conditions.

Pourtant, le projet qui est porté à notre étude ce jour acte un solde nul pour les postes de TR. Nous entendons qu'il existe des situations encore plus catastrophiques dans d'autres départements, mais il y a aussi bien mieux...

La tendance actuelle à ne pas accepter les demandes de temps partiels qui ne sont pas de droit témoigne de la tension qui existe sur le remplacement.

Enfin nous souhaiterions aborder la question du dédoublement en éducation prioritaire. Si le projet de carte scolaire prévoit un solde positif pour le REP (+ 10dd) et le Rep+ (+5dd), il est parfois difficile de comprendre le jeu de chaises musicales, qui à quelques élèves près, retire le dispositif là où il avait été jugé pertinent l'année précédente. Le SNALC souhaite connaître les critères d'ouverture et de fermeture des classes dédoublées et avoir des éclaircissements sur la logique de l'administration, car la succession d'ouvertures/fermetures entraîne un manque de continuité et ne nous semble pas répondre aux attentes tant pour la stabilité des équipes que pour le bien être des élèves.

Par ailleurs, pour le SNALC, bien que bénéfiques aux élèves, le dédoublement de classe ne peut pas faire oublier le manque cruel de **RASED** dont l'Éducation nationale souffre depuis des années et qu'aucun ministre n'a fait mine de combler. Ainsi, il n'y a pas assez de spécialistes pour aider les élèves les plus en difficulté et pour apporter leur expertise aux équipes pédagogiques qui en ont besoin. Sans oublier également que les efforts se sont concentrés sur l'éducation prioritaire labélisée REP et REP+ alors que 70% des enfants défavorisés sont scolarisés hors des réseaux prioritaires. Des oubliés aux besoins pourtant bien concrets.

Ce n'est plus un secret pour personne, les conditions d'exercice des enseignants se dégradent dans notre département tout autant qu'ailleurs. Beaucoup de personnels, même aguerris et motivés, songent à une reconversion professionnelle, une rupture conventionnelle, temps partiel ou pire quand toutes ces possibilités leur sont refusés, la décision ultime : ils songent à la démission !

Par cette intervention, nous souhaitons que vous meniez une réflexion en tenant compte des réelles conditions d'exercice de notre métier, qui se détériorent, et que la dimension humaine y garde toute sa place.

Merci pour votre écoute.

Les élues SNALC.

